

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 Mars, 20 h 00, dans le lieu habituel de ses séances, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Madame le Maire, Catherine BARTHELET.

Etaient présents		
BARTHELET Catherine	FUMEY Françoise	MOULIN Cyril
BELOT François	GHARBI Stéphanie	RICLOUX Benoît
BOUCHEY Martine	JEANGUYOT Florence	SUE Julien
CLAIRONNE-MOUYOKI Alexandra	JEANNOT Laurence	VARCHON Daniel
CUSINATO Françoise		
Etaient absents excusés		
BAULIEU Matthieu a donné procuration à RICLOUX Benoit		
BINDA Gilles a donné procuration à BARTHELET Catherine		
MEGUENNI-TANI Hassem a donné procuration à GHARBI Stéphanie		
SUE Hélène a donné procuration à SUE Julien		
TERRAZ-LADERRIERE Fanny	VUILLEMIN Emmanuel	

Ouverture de la séance à 20 h 00

Après avoir rappelé son implication, son dévouement pour la commune et ses habitants, Mme le maire propose de respecter une minute de silence en hommage à Jean-Marie Brocard, ancien adjoint aux affaires sociales et culturelles de 2001 à 2008.

01 - Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal précédent et désignation du secrétaire de séance

Après en avoir pris connaissance, les Conseillers Municipaux valident le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 Mars dernier, et désigne comme secrétaire pour la séance de ce jour, Monsieur Benoit RICLOUX.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	17	0	0

02 – GBM - Avenant n° 3 à la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent

Dans le cadre de sa politique d'aide aux communes et dans une logique de mutualisation et d'optimisation économique et qualitative des achats, un dispositif d'achat innovant consistant en une convention unique de groupement de commandes à caractère permanent a été mis en place le 13 juin 2016, modifiée le 31 mai 2017 ainsi que le 21 août 2019. Cette convention offre la possibilité aux communes de Grand Besançon Métropole d'adhérer ou non à des marchés publics destinés à satisfaire des besoins récurrents dans divers domaines d'achats (achats groupés de fournitures, services, prestations intellectuelles et travaux).

Dans un but de simplification administrative, une refonte de cette convention est aujourd'hui nécessaire.

La confirmation de l'engagement à participer à cette convention remaniée a été proposée à l'ensemble des membres et suite à ce recensement par Grand Besançon Métropole, pour lequel la commune de PELOUSEY a donné son accord de principe, une délibération est désormais nécessaire pour adhérer à cette convention cadre remaniée.

I. Rappel des principales caractéristiques du groupement permanent :

Objet et périmètre : il s'agit d'une convention unique ayant pour objet la constitution d'un groupement de commandes portant sur les marchés publics destinés à satisfaire des besoins récurrents (achats groupés de fournitures, services, prestations intellectuelles et travaux).

Membres : les 86 membres sont le Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon, le CCAS de Besançon, l'EPCC Les 2 Scènes, la RAP La Rodia, l'ISBA, le SYBERT, le SMSCoT, le SMABLV, le SM de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté, le SM du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises de Nancray, le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté, le Syndicat Intercommunal Scolaire de Byans – Villars – Les Abbans, le Syndicat Intercommunal Fontain – Arguel – La Vèze - Pugey, le Syndicat Intercommunal de la Petite Enfance du Secteur de la Dame Blanche, le Syndicat Scolaire de La Lanterne, le SIVOM de François Serre les Sapins, le SIVOM de Boussières, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs et 67 communes de la Grand Besançon Métropole.

Durée : le groupement de commandes est constitué pour une durée indéterminée ; la convention prendra fin lors de l'extinction des besoins.

Coordonnateur du groupement : en fonction du domaine d'achat, le coordonnateur sera tantôt Grand Besançon Métropole, tantôt la Ville de Besançon.

II. Rappel du fonctionnement du dispositif de groupement permanent :

L'adhésion au groupement n'engage pas les membres à participer à l'ensemble des procédures de marchés correspondant aux achats listés dans la convention.

Les membres sont sollicités en amont de chaque consultation, sur leur participation au groupement et sur la nature de leurs besoins le cas échéant.

L'engagement d'un membre dans une procédure de marché groupé signifie qu'il s'engage à commander les prestations exclusivement auprès du titulaire de ce marché et pendant toute la durée du marché.

III. Refonte du dispositif :

1. Élargissement des domaines d'achats susceptibles d'être mutualisés :

Après consultation des membres du COPIL groupement de commandes, la liste des familles d'achats entrant dans le champ d'application de la convention de groupement de commandes permanent a été élargie aux domaines suivants :

- ⇒ Travaux de numérisation de documents
- ⇒ Maintenance des systèmes d'alimentation électriques sans interruption (ASI) de types onduleurs
- ⇒ Prestations d'externalisation de la gestion de l'indemnisation chômage
- ⇒ Protection sociale complémentaire
- ⇒ Prestations d'études générales, audit et conseil en matière de sécurité et de sauvegarde
- ⇒ Achat et/ou location de matériels pour activités de loisirs culturels
- ⇒ Fourniture de matériels de promotion de la santé et/ou de matériel médical
- ⇒ Construction, entretien et réparation d'ouvrages d'art
- ⇒ Prestations d'aménagement, création et extension de cimetière et de crématorium
- ⇒ Fourniture de produits de dératisation, désinsectisation et désinfection et appareils pour lutte mécanique contre les rongeurs
- ⇒ Diagnostics, contrôle des équipements dont la voirie (réglementaires et non réglementaires)
- ⇒ Cycles
- ⇒ Achat de carburants

2. Simplification des procédures d'adhésion et de retrait de membres à la convention :

L'article 7.1 « Adhésion » de la convention a été modifié afin que seul le nouveau membre délibère. Un avenant entérinera cette nouvelle adhésion et les communes membres en seront informées.

L'article 7.2 « Retrait » de la convention a été modifié afin que seul le membre souhaitant se retirer du dispositif délibère, un avenant sera nécessaire et les communes membres seront informées.

3. Intégration de nouveaux membres : Les nouveaux membres potentiels du groupement ont été consultés en début d'année 2022 afin de donner leur accord de principe quant à leur adhésion au dispositif. La liste définitive des membres comprend désormais 91 membres (les 68 communes membres du Grand Besançon et 23 entités), invités à délibérer sur l'avenant n°3 (version remaniée de la convention de groupement).

La convention ainsi modifiée entrera en vigueur après délibération de l'ensemble des membres sur l'année 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- se prononce et approuve les termes de l'avenant n°3 à la convention constitutive de groupement de commandes permanent,
- autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention constitutive de groupement de commandes permanent,
- s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires, le cas échéant.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	17	0	0

03 – FINANCES – Compte de gestion 2021 - COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2021 de la commune, présenté par la trésorière :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité (2)	Résultat de l'exercice (3)	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (4)	Résultat de clôture
Fonctionn ^t	481 097.62 €	5 185.70 €	162 866.91 €	0.00 €	(1) - (2) + (3) + (4) 638 778.83 €
Investiss ^t	15 261.30 €		-152 475.60 €	0.00 €	(1) + (3) + (4) -137 214.30 €
TOTAL	496 358.92 €	5 185.70 €	10 391.31 €	0.00 €	501 564.53 €

Vote	Pour	Contre	Abstention
	17	0	0

04 – FINANCES – Compte de gestion 2021 – LOCAUX COMMERCIAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2021 des locaux commerciaux, présenté par la trésorière :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité (2)	Résultat de l'exercice (3)	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (4)	Résultat de clôture (1) - (2) + (3) + (4)
Fonctionn ^t	1 353.22 €	0.00 €	-567.80 €	0.00 €	785.42 €
Investiss ^t	3 340.61 €		5 383.65 €	0.00 €	8 724.26 €
TOTAL	4 693.83 €	0.00 €	4 815.85 €	0.00 €	9 509.68 €

Vote	Pour	Contre	Abstention
	17	0	0

05 – FINANCES – Compte de gestion 2021 – CAVEAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2021 des caveaux, présenté par la trésorière :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité (2)	Résultat de l'exercice (3)	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (4)	Résultat de clôture (1) - (2) + (3) + (4)
Fonctionn ^t	707.40 €	0.00 €	-2 523.40 €	0.00 €	-1 816.00 €
Investiss ^t	1 692.60 €		6 773.40 €	0.00 €	8 466.00 €
TOTAL	2 400.00 €	0.00 €	4 250.00 €	0.00 €	6 650.00 €

Vote	Pour	Contre	Abstention
	17	0	0

06 – FINANCES - Compte administratif 2021 – COMMUNE – et affectation des résultats

Madame Le Maire ne prend pas part au vote. Sous la Présidence de Benoit RICLOUX, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2021– COMMUNE, dont le résultat final est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité (2)	Résultat de l'exercice (3)	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (4)	Résultat de clôture (1) - (2) + (3) + (4)
Fonctionn ^t	481 097.62 €	5 185.70 €	162 866.91 €	0.00 €	638 778.83 €
Investiss ^t	15 261.30 €		-152 475.60 €	0.00 €	-137 214.30 €
TOTAL	496 358.92 €	5 185.70 €	10 391.31 €	0.00 €	501 564.53 €

Restes à réaliser :

➤ Dépenses 94 529 € 00 Recettes 12 082 € 00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2021 au budget COMMUNE 2022 comme suit :

➤ Fonctionnement recettes R 002 419 117 € 53lo
➤ Investissement dépenses D 001 137 214 € 30
➤ Investissement recettes R 1068 219 661 € 30

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

07 – FINANCES - Compte administratif 2021 – LOCAUX COMMERCIAUX – et affectation des résultats

Madame Le Maire ne prend pas part au vote. Sous la Présidence de Benoit RICLOUX, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2021– LOCAUX COMMERCIAUX, dont le résultat final est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité (2)	Résultat de l'exercice (3)	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (4)	Résultat de clôture (1) - (2) + (3) + (4)
Fonctionn ^t	1 353.22 €	0.00 €	-567.80 €	0.00 €	785.42 €
Investiss ^t	3 340.61 €		5 383.65 €	0.00 €	8 724.26 €
TOTAL	4 693.83 €	0.00 €	4 815.85 €	0.00 €	9 509.68 €

Restes à réaliser :

➤ Dépenses 2 945 € 00 Recettes 0 € 00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2021 au budget LOCAUX COMMERCIAUX 2022 comme suit :

➤ Fonctionnement recettes R 002 785 € 42
➤ Investissement recettes R 001 8 724 € 26

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

08 – Approbation du compte administratif 2021 – CAVEAUX

Madame Le Maire ne prend pas part au vote. Sous la Présidence de Benoit RICLOUX, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2021– CAVEAUX, dont le résultat final est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité (2)	Résultat de l'exercice (3)	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (4)	Résultat de clôture (1) - (2) + (3) + (4)
Fonctionn ^t	707.40 €	0.00 €	-2 523.40 €	0.00 €	-1 816.00 €
Investiss ^t	1 692.60 €		6 773.40 €	0.00 €	8 466.00 €
TOTAL	2 400.00 €	0.00 €	4 250.00 €	0.00 €	6 650.00 €

Restes à réaliser :

➤ Dépenses 0 € 00 Recettes 0 € 00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2021 au budget CAVEAUX 2022 comme suit :

➤ Fonctionnement dépenses D 002 1 816 € 00
➤ Investissement recettes R 001 8 466 € 00

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

09 – Vote des taxes locales

Madame le Maire présente aux membres du Conseil l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'impositions des taxes locales pour 2022 proposé par la Direction Départementale des Finances Publiques.

	Base	Taux	Produit de référence
Taxe Foncière Bâti	1 282 000 €	31.51%	403 958 €
Taxe foncière Non Bâti	29 300 €	23.08%	6 762 €
		Total	410 720 €

Après avoir délibéré à propos des taxes communales, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux pour 2022.

Vote	Pour	Contre	Abstention

10 – Vote du budget primitif 2022 - COMMUNE

Benoit RICLOUX, adjoint aux finances, a présenté aux membres du conseil, lors de la séance du 7 mars dernier, une première approche du budget communal 2022, travaillée en amont avec les membres du comité consultatif des finances. De nouvelles données ont permis d'affiner les chiffres initiaux, en particulier la hausse des dépenses d'énergie en lien direct avec le chauffage des bâtiments communaux. Une présentation à notre Conseillère aux Décideurs Locaux a permis de valider l'aspect comptable du budget, qui est présenté pour la première fois cette année sous la nouvelle nomenclature M57.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget communal pour l'année 2022, dont les données sont les suivantes :

Budget communal 2022

Section Fonctionnement

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Désignation	Montant	%	Chapitre	Désignation	Montant	%
011	Charges à caractère générales	347 230	28%	002	Excédent antérieur reporté	419 118	34%
012	Charges de personnel	273 499	22%	013	Atténuation de charges	8 800	0.7%
014	Atténuations de produits	34 120	3%	042	Opération d'ordre entre sections	52 972	4%
023	Virement à la section d'investissement	411 002	32%	70	Produits des services	90 241	7%
042	Opération d'ordre entre sections	72 637	5.92%	73	Impôts et taxes (sauf 731)	112 000	9%
65	Autres charges gestion courante	96 930	8%	731	Fiscalité locale	386 000	31%
66	Charges financières	14 540	1%	74	Dotations et participations	176 827	14%
67	Charges exceptionnelles	1 000	0.08%	75	Autres produits de gestion courante	5 000	0.3%
Total		1 250 958		Total		1 250 958	

Section Investissement

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Désignation	Montant	%	Chapitre	Désignation	Montant	%
001	Solde d'exécution reporté	137 214	17%	13	Subventions d'investissement	27 361	4%
040	Opérations d'ordre entre sections	52 972	7%	10	Dotations, Fonds divers (sauf 1068)	56 001	7%
041	Opérations patrimoniales	14 698	2%	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	219 661	27%
16	Remboursement d'emprunts	39 696	5%	021	Virement de la section de fonctionnement	411 002	51%
20	Immobilisations incorporelles	35 180	4%	040	Opération d'ordre entre sections	72 637	9%
204	Subventions d'équipement versées	77 134	10%	041	Opérations patrimoniales	14 698	2%
21	Immobilisations corporelles	337 122	42%				
23	Immobilisations en cours	81 852	10%				
27	Autres immobilisations financières	25 492	3%				
Total		801 360		Total		801 360	

Vote	Pour	Contre	Abstention
	17	0	0

11 – Vote du budget primitif 2022 – LOCAUX COMMERCIAUX

En suite de la présentation par Benoit RICLOUX, adjoint aux finances, du budget 2022 des locaux commerciaux, validé par notre Conseillère aux Décideurs Locaux,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2022 des locaux commerciaux, faisant ressortir les montants suivants :

Budget Locaux Commerciaux 2022

Section d'Exploitation

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Désignation	Montant	%	Chapitre	Désignation	Montant	%
011	Charges à caractère générales	2 360	12%	002	Excédent antérieur reporté	785	4%
042	Opération d'ordre entre sections	16 075	84%	042	Opération d'ordre entre sections	713	4%
66	Charges financières	685	4%	75	Autres produits de gestion courante	14 396	75%
				77	Produits exceptionnels	3 226	17%
Total		19 120		Total		19 120	

Section Investissement

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Désignation	Montant	%	Chapitre	Désignation	Montant	%
040	Opération d'ordre entre sections	713	3%	001	Solde d'exécution	8 724	33%
16	Remboursement d'emprunts	6 809	26%	040	Opération d'ordre entre sections	16 075	62%
20	Immobilisations incorporelles	2 945	11%	165	Dépôts et cautionnements reçus	1 200	5%
21	Immobilisations corporelles	15 532	60%				
Total		25 999		Total		25 999	

Vote	Pour	Contre	Abstention
	17	0	0

12 – Vote du budget primitif 2022 - CAVEAUX

En suite de la présentation par Benoit RICLOUX, adjoint aux finances, du budget 2022 des caveaux, validé par notre Conseillère aux Décideurs Locaux,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2022 des caveaux, faisant ressortir les montants suivants :

Budget Locaux Caveaux 2022							
Section d'Exploitation							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Désignation	Montant	%	Chapitre	Désignation	Montant	%
002	Résultat reporté	1 816	5%	70	Ventes produits	1 816	4%
042	Opération d'ordre entre sections	5 079.60	12%	042	Opérations d'ordres entre sections	39 037.60	96%
11	Charges à caractère général	33 958	83%				
Total		40 853.60		Total		40 853.60	

Section Investissement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Désignation	Montant	%	Chapitre	Désignation	Montant	%
040	Opération d'ordre entre sections	39 037.60	100%	001	Solde d'exécution	8 466	22%
				040	Opération d'ordre entre sections	5 076.60	13%
				16	Emprunts (subvent° budget communal)	25 492	65%
Total		39 037.60		Total		39 037.60	

Vote	Pour	Contre	Abstention
	17	0	0

13 – Délégations du Maire

Madame le Maire a reçu du Conseil Municipal le 08 Juin 2020, diverses délégations dont elle fait ci-dessous le compte-rendu pour la période du 1^{er} Décembre 2021 au 28 Février 2022.

Objet de la délégation	Dossiers traités
1 - Passation des marchés publics ne dépassant pas le seuil légal en vigueur, pour les marchés sans publicité, ni mise en concurrence	0
2 - Acceptation d'indemnité de sinistre	0
3 - Cimetière - Concession	0
4 - Reprises d'alignement	0
5 - Urbanisme - Droit de préemption	7
6 - Urbanisme - Autorisations accordées	
Certificats d'Urbanisme	13
Déclarations Préalables	13
Permis de Construire	2
Modifications de Permis de construire	0
7 - Action en justice	0
8 - Véhicules communaux - règlement des conséquences dommageables en cas d'accident	0

Les élus reconnaissent avoir pris connaissance des délégations données à Madame le Maire.

14 – Questions diverses

Informations diverses et dates à retenir

○ Préfecture du Doubs

- Présentation de la loi confortant le respect des principes de la République : obligation de neutralité du Maire et des élus agissant par délégation du Maire et du respect du principe de laïcité, mise en place de référents laïcité au sein des agents, mise en application des principes pour la commande publique, renforcement des pouvoirs du préfet dans la lutte contre le séparatisme.
- A noter que les associations devront signer un contrat d'engagement républicain dès qu'elles sollicitent une subvention publique et s'engageront à respecter les principes de liberté, égalité,

fraternité et dignité humaine ainsi que les symboles de la République, à ne pas remettre en cause le caractère laïc de la république, à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

- Nouvelle circulaire concernant les ERP : reclassement des salles polyvalentes de 4^e catégorie accueillant entre 51 et 199 personnes en catégorie 5, c'est le cas de la salle Saint-Martin. Cela veut dire que le Maire sera seul responsable de la sécurité, il n'y aura pas plus de passage systématique de commission de sécurité. Cela n'empêche que le Maire peut solliciter avis et conseils et doit poursuivre bien entendu tous les contrôles effectués jusque-là.
- Des circulaires précisent l'organisation qui est mise en place pour l'accueil des réfugiés ukrainiens et les dispositifs qui leur sont réservés : accès aux soins, au transport, au document de séjour...
- Allègement des contraintes sanitaires : levée du passe sanitaire et vaccinal sauf pour accéder au milieu hospitalier, port du masque uniquement dans les milieux médicaux et transports en commun... Il est tout de même recommandé de la vigilance car le taux d'incidence est élevé même si les hôpitaux ne subissent plus la même pression.

O GBM

Comité de secteur ouest le 2 mars :

- Un bilan du diagnostic du Plan des Mobilités a été proposé aux élus concernant le secteur qui ont pu l'amender...
- Un retour sur la visite d'un bassin de natation à Héricourt a été présenté et il a été décidé de poursuivre les études de faisabilité pour notre secteur.

Conférence des maires du 4 mars :

- Présentation du principe de la Convention Territoriale Globale (CTG) qui remplace le contrat enfance jeunesse (CEJ). Le souhait de la CAF est de bénéficier d'un diagnostic de l'accueil de la petite enfance à l'échelle du territoire de Grand Besançon, en tirer des axes stratégiques pour l'avenir. Ce travail va donc commencer cette année.
- Explication concernant le permis de végétaliser qui peut être accordé à des habitants pour s'occuper d'un espace situé sur le domaine public.
- Intensification de la sécurisation des traversées piétonnes : éviter les pièges à la visibilité (stationnement à proximité, présence de mobilier urbain...)
- Développement et montée en gamme de l'hébergement touristique : les communes sont invitées à participer activement au schéma touristique en favorisant la création de nouveaux projets : diffusion des aides possibles aux porteurs de projet, mise à disposition de locaux vacants...
- Conseils en matière d'assurance des bénévoles qui interviennent aux côtés de la commune dans le cadre de manifestation ou autre...

Séminaire PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) du 5 mars :

- Présentation de loi et climat et résilience vis-à-vis de la planification avec l'introduction de la notion de l'absence d'artificialisation des sols nette. Il a été évoqué la nécessité de construire autrement, de manière plus vertueuse afin de diminuer l'impact des constructions nouvelles, que ce soit pour l'habitat ou les zones d'activités économiques : davantage de densité et de mixité des opérations, construire d'abord dans les « dents creuses », limiter les extensions en dehors du tissu urbanisé... Il s'agit d'intensifier ce qui a déjà mis en œuvre grâce au Scot approuvé en 2011 et de diviser par 2 dans les 10 prochaines années la consommation foncière au regard de ce qui a été consommé les 10 années précédentes. Ont été abordés aussi l'évolution de l'écoconstruction, la vision des habitants concernant leur cadre de vie et leur logement... mettant en lumière les paradoxes des aspirations d'une partie des habitants avec les obligations réglementaires renforcées...

Conférence des Maires du 23 mars :

- Rappel de la nécessaire coordination des schémas de Grand Besançon Métropole (GBM) qui sont en révision : réaffirmation du planning en suite de la promulgation de la loi climat et résilience qui a engendré la modification de SRADET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), pourtant récemment approuvé...
- Lancement d'un schéma des équipements sportifs en suite du travail commencé dans le cadre du diagnostic PLUi réalisé en 2019.
- Information sur le programme de travail du PLUi : le PADD (Plan d'Aménagement de Développement Durable) sera travaillé en avril dans les instances de GBM, en comités de secteur en mai puis devra être débattu dans toutes les communes d'ici septembre. En parallèle, le zonage va débuter par le biais d'un comité de secteur spécifique. Des temps de travail sont prévus également avec les forces vives du territoire et les habitants via la diffusion de documents et un site dédié. Bientôt, les communes disposeront d'un « pupitre PLUi » sur lequel les habitants pourront trouver toutes les informations relatives à l'élaboration du PLUi.

- Présentation des propositions du schéma d'accueil des activités économiques : la zone de Pelousey est proposée en première priorité. C'est une chance pour notre commune et cela permettra de conforter la présence des 3 grandes entreprises de Champs Pusy.
 - Présentation des données spatialisées et chiffrées du PLH (Programme Local de l'Habitat), il est proposé de faire un focus particulier sur ce point important lors du prochain conseil.
- SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)
- Présentation du rapport d'activités 2021

Actualité des comités consultatifs et pilotage

- Commission Communale des Impôts Directs
- Elle s'est tenue le 12 mars et s'est bien passée, les commissaires ont opéré à quelques propositions de changement comme chaque année, avec la même logique.
- Commission électorale
- La commission électorale s'est réunie le 19 mars autour de Laurence Jeannot. Les membres ont pu contrôler le travail qui a été fait par le Maire : inscriptions qui ont été nombreuses et radiations après envoi de courrier recommandé.
- Nouveaux projets
- Une nouvelle réunion a permis de réorienter le projet sur la création d'un bâtiment regroupant les locaux de l'accueil périscolaire et l'accueil petite enfance, le projet d'extension ayant été jugé trop coûteux.
- Forêt
- Stéphanie Gharbi présentera un bilan des dépenses/recettes des dernières années à titre d'information.
 - Nous avons appris le report de l'abattage des arbres d'alignement de la Voie Romaine, à suivre...
 - Les travaux du chemin forestier du pont de la Carotte ont été réceptionnés ce matin : un travail de qualité qui a été salué par les services de l'ONF
- CCAS
- Une formation « des gestes qui sauvent » encadrée par l'UDSP (Union Départementale des Sapeurs-Pompiers) se déroulera le 31 mars 2022. Trois groupes ont été créés sur 3 créneaux horaires différents à 14H00, à 16H15 et à 18H30.
 - Concernant la situation de crise en Ukraine, la collecte organisée a rencontré un vif succès. Outre les dons qui ont été emmenés au point de collecte à Chalezeule (Protection Civile), 2 associations ont bénéficié des vêtements, couvertures que la protection civile ne collectait pas : Les Restos du Cœur et le Secours Catholique.
 - Des réfugiés sont accueillis dans des familles, le CCAS souhaite organiser un temps de rencontre. Les budgets ont été votés le 19 mars.
- Ecole
- Benoit Ricloux et François Belot ont participé au conseil d'école du 15 mars dernier. Ont bien sûr été évoqué toutes les difficultés engendrées par la crise sanitaire : élèves et enseignants malades, classes fermées... Tous les nouveaux projets : classe verte de découverte, projets artistiques et culturels ont été présentés : ils sont nombreux et variés et montrent l'engagement des enseignants. Une présentation des investissements passés récents et prévus au budget a été faite.

INFORMATIONS DIVERSES

- Demande de subvention de l'association Onco Doubs : il est proposé de répondre comme pour toutes les autres associations en dehors du village (sauf les associations qui distribuent de l'aide alimentaire) de ne pas donner suite, la commune ne pouvant tout honorer...
- Un habitant propose qu'on relaie l'idée de déposer des rubans bleus sur les forsythias en soutien à l'Ukraine. Cette mesure sympathique semble davantage revenir au souhait des particuliers, certains élus craignent aussi que les rubans ne se perdent dans la nature...

- Course cycliste Classic Grand Besançon Doubs du 15 avril : Hélène Sue suit l'organisation et le passage dans la commune. L'horaire a été légèrement déplacé.
- Retour sur la fête du timbre des 12 et 13 mars : les bénévoles sont ravis de la participation et de l'accueil que la commune leur a réservé. Le plaisir a été partagé.
- La course Pelousey Classic a connu une belle participation et du succès le 12 mars.

AGENDA :

Agenda des élus :

- Tous les mercredis – 17 h / 19 h – Comité Consultatif Urbanisme
- Tous les lundis – 18 h 00 – Municipalité
- Prochains conseils municipaux
 - Lundi 11 avril 2022
- Comités Consultatifs à venir
 - Comité urbanisme, tous les mercredis – 17 h / 19 h

Événements futurs :

- Journées européennes des métiers d'arts du 28 mars au 03 avril
- 2 avril : randonnée de l'Association des Parents d'Élèves
- Portes ouvertes au collège G. Pompidou – samedi 09 avril – 9 h / 12 h
- 15 avril : passage de la course cycliste Classic Grand Besançon Doubs
- 30 avril : fête des brasseurs
- **Election Présidentielle**
 - Dimanche 10 avril 2022
 - Dimanche 24 avril 2022
- **Elections Législatives**
 - Dimanche 12 juin 2022
 - Dimanche 19 juin 2022

Fin de la séance à 23 h 15